



MISE À JOUR
DÉCEMBRE 2020

PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DES COUCHES LAVABLES

Le conseil municipal d'Albanel offre aux résidents une subvention de 200 \$ pour chaque nouveau-né dont les parents feront une demande de remboursement pour l'acquisition d'un ensemble de couches lavables d'un minimum de 20 couches. Cette subvention s'inscrit dans le programme de couches lavables de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean. Les détails de qui peut en bénéficier se trouvent à la page suivante.

Utiliser des couches lavables constitue un geste qui est écologique et économique. C'est socialement responsable!

Qui peut bénéficier du remboursement?

Ce programme s'adresse aux parents d'enfant de moins d'un an qui réside de façon permanente sur le territoire de la Municipalité d'Albanel. Le remboursement est d'un maximum de 200 \$.

CRITÈRES POUR PROFITER DU REMBOURSEMENTS



- Acheter un ensemble de couches dans une entreprise du Saguenay-Lac-Saint-Jean ou du Québec. Pour un 1er enfant achat d'un minimum de 20 couches et pour un 2e enfant ou plus, un minimum de 10 couches.
- Remplir le formulaire de remboursement plus bas.
- Joindre au formulaire
 - Facture(s) originale(s) (le nombre de couches achetées doit y figurer)
 - Une copie de 2 preuves de résidence (compte de taxes, facture d'Hydro-Québec, etc.)
 - Copie de la preuve de naissance de l'enfant (certificat de naissance ou déclaration de naissance)
- Il faut retourner tous les documents à l'édifice municipal situé au 160, rue Principale, G8M 3J5, ou par courriel à loisirs@albanel.ca 90 jours suivant l'achat l'ensemble des couches lavables.

**Pour plus d'informations: Jessica Lefebvre,
coordonnatrice des loisirs 418 279-5250,
poste 3106 ou loisir@albanel.ca**

Formulaire de remboursement

Identification du demandeur

Prénom et nom : _____

Adresse : _____ Ville : **ALBANEL**

Code postal: _____ Téléphone : _____

Nom de l'enfant : _____ Date naissance: _____

Signature : _____ Date : _____

